



SYNDICAT
DU BASSIN VERSANT
DE LA REYSSOUZE

LA LETTRE DE MA REYSSOUZE

Mai 2022



#19

L'ÉDIT'EAU DU PRÉSIDENT

Le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze compétent dans la gestion des milieux aquatiques et dans la prévention des inondations intervient sur une partie du territoire de Grand Bourg Agglomération et de la Communauté de Communes de Bresse et Saône, sur environ **50 000 ha** et représentant près de **90 000 habitants**.

Le SBVR a défini, au cours de l'année 2021, ses grandes orientations en s'appuyant sur le bilan du deuxième contrat de rivière. Ainsi la nouvelle programmation 2022-2024 prend en compte **les effets du changement climatique sur la préservation de la ressource en eau** en quantité et en qualité, sur la préservation des milieux aquatiques et humides et sur la prévention des risques liés à l'eau.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de proposer un **programme ambitieux** mais **cohérent** permettant d'atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques du bassin versant.

Ainsi, ce sont environ **35 actions** qui seront programmées dans les 3 prochaines années, représentant près de 6 millions d'euros d'engagements, engagements possibles avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, du département de l'Ain, de la Région Auvergne-Rhône Alpes, de l'État et de l'Europe que nous remercions vivement. Les élus et l'équipe technique du syndicat se mobilisent au quotidien pour conduire les différentes actions dans l'objectif d'atteinte du **bon état écologique de nos cours d'eau**, nous comptons sur chacun et chacune d'entre vous pour **participer à la protection de notre environnement**.



Jean-Louis Favier
Président du SBVR

CHIFFRES CLÉS



400 KM
de cours d'eau



15
affluents



3 609
zones humides (ZH) recensées



Surface de ZH
12 380 HA



Surface de bassin versant
500 KM²



35
actions prévues
pour 2020-24

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Cette compétence est transférée par les intercommunalités membres (Grand Bourg Agglomération et Communauté de Communes Bresse et Saône). Elle garantit la solidarité entre l'amont et l'aval des cours d'eau et la gestion par bassin versant. Elle assure les moyens d'aménager les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

Notre métier : restaurer les écosystèmes pour maximiser les services qu'ils rendent à la société (dits services écosystémiques).

GEMAPI

Gestion
de l'eau

Milieu
aquatique

Prévention
des
inondations

CRÉATION DU SYNDICAT

Création d'un syndicat intercommunal d'aménagement de la Reyssouze pour le curage de la rivière sur ce parcours. S'il apporta un soulagement pendant quelques années, le curage des cours d'eau fut loin de résoudre les problèmes de la décennie 70 : pollutions domestiques et industrielles, phénomènes d'eutrophisation, afflux plus rapide des eaux vers la rivière et crues plus importantes, abaissement des niveaux d'étiage.



1972
1990

1^{ER} CONTRAT DE RIVIÈRE

Le constat de l'étude des cours d'eau est sévère en montrant une rivière déstructurée physiquement par les nombreux aménagements, qui ne peut plus assurer l'autoépuration des eaux. À cela s'ajoutent les rejets d'eaux usées qui ont été pendant longtemps nocifs. Ainsi, le premier contrat de rivière avait pour mission le développement d'actions de restauration de la qualité des eaux. L'objectif est de lutter contre la pollution organique, contrôler l'hydraulique et réaliser un plan de gestion de l'entretien de la rivière.

ÉTUDE DES COURS D'EAU

Les limites territoriales du Syndicat sont étendues à la totalité du linéaire de la Reyssouze. Suite à une dégradation majeure des milieux aquatiques, le syndicat a lancé une étude globale sur les cours d'eau pour mieux connaître les causes de pollution, pour identifier les solutions possibles et engager des travaux. Les compétences du syndicat se sont étendues à l'entretien et à la réfection des installations hydrauliques des moulins.

1957
1972



1997
2005





Selon les projections de Météo France (DRIAS* 2020) à Bourg-en-Bresse (valeur médiane)

- Référentiel 1976 - 2020 : T° annuelle moyenne : 10°C
- Horizon proche (2021-2050) : + 1,4°C
- Horizon moyen (2041-2070) : + 2,3°C
- Horizon éloigné (2071-2100) : + 3,9°C

*Projet du Centre National de Recherches Météorologiques visant à mettre à disposition des scénarios climatiques régionalisés

Le syndicat aidera à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique en proposant des solutions fondées sur la nature.

En effet, en restaurant les cours d'eau et les milieux annexes comme les zones humides et les champs d'expansion des crues, les milieux aquatiques retrouveront des fonctions majeures.

Ils apporteront de nombreux services à la population comme la régulation des crues, le soutien d'étiage ou des sols moins sensibles à la sécheresse (notamment pour l'agriculture), tout en régulant le climat et en apportant des zones de fraîcheur par la présence de points d'eau ou la végétation mise en place.



2014
2018

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Depuis 2019, le syndicat souhaite affirmer son rôle de GEMAPIEN, et mener des actions sur la préservation et restauration des fonctionnalités des zones humides tout en agissant sur les thématiques de prévention des inondations. De plus, le SBVR souhaite se positionner comme un acteur de l'aménagement et la gestion du territoire, en intégrant des dimensions paysagères et contribuant à l'amélioration du cadre de vie.



Depuis le XII^e siècle au moins, la Reyssouze est façonnée par l'homme. 37 moulins accompagnent le cours de la rivière. Pour les alimenter, le cours de la Reyssouze a été déplacé sur les flancs de la vallée.

Bien que ces moulins soient ancrés dans notre patrimoine et notre paysage, la rivière a un profil en «escalier» qui gêne la circulation des espèces aquatiques et des sédiments.

L'enjeu est donc de rétablir la continuité écologique tout en conciliant les usages.

2^E CONTRAT DE RIVIÈRE

Les actions du deuxième contrat de rivière ont été portées sur l'amélioration de la qualité de l'eau et de la lutte contre l'eutrophisation, l'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques et la sensibilisation. Le SBVR a également assuré l'animation du projet et la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques avec les agriculteurs de son territoire.

2020
2024



2021

L'ANNÉE 2021 A ÉTÉ AVANT TOUT CONSACRÉE À LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR LE MANDAT.



PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE DES ZONES HUMIDES (PGSZH)

Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides a été lancé en 2021 pour prioriser les actions de conservation ou de restauration à mener sur ces milieux très importants pour la ressource en eau, à l'échelle du bassin versant. Pour le SBVR, il s'agit de prioriser son intervention en tenant compte des acteurs du territoire, des usages, des pressions et des services rendus à la société par les milieux aquatiques. Ce plan sera poursuivi par des plans de gestion spécifiques à un site mais aussi à une réflexion pour mieux les intégrer dans le développement de la société.



ÉTUDE DE DANGER

La commune de Bresse Vallons dispose d'un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé depuis le 13 septembre 2012. Les quartiers des Puthods et des Matrais sont installés derrière des digues. Ces ouvrages sont le résultat des campagnes de curage menées au cours des Trente Glorieuses. Les sédiments retirés de la rivière ont été déposés en bordure de rivière et ont ainsi constitué des ouvrages de canalisation, devenus système d'endiguement. Un décret de 2015 prévoit la réalisation d'une étude de dangers pour toutes ces installations. L'objectif de l'étude, conduite par Antea Groupe depuis 2021, est de définir la gestion du système d'endiguement à mettre en œuvre par le SBVR.



PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES BERGES ET DE LA RIPISYLVE

La végétation au bord des cours d'eau (appelée ripisylve) jouait un rôle économique important au début du siècle dernier, par la production de bois, ainsi que l'utilisation des branchages comme fourrage pour les bêtes. Avec la spécialisation des exploitations agricoles et la perte d'intérêt pour la vie quotidienne des habitants, la ripisylve a peu à peu perdu de son intérêt et n'a plus été entretenue régulièrement. Aujourd'hui, l'intervention publique de la collectivité est rendue nécessaire pour sa préservation et sa restauration, et pour assurer le libre écoulement des eaux. Un plan pluriannuel de gestion sera mis en place dès 2022 grâce au recrutement d'une technicienne de rivière.

2022

L'ANNÉE 2022 HÉRITE DES ÉTUDES LANCÉES EN 2021 ET PERMET LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES ACTIONS. ELLES SONT AUJOURD'HUI POSSIBLES GRÂCE À UN PARTENARIAT FORT DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE ET CORSE ET DU DÉPARTEMENT DE L'AIN.



ENS VALLON DES FAULX, CEYZERIAT

L'Espace Naturel Sensible (ENS) nommé Vallon des Faulx, situé sur la commune de Ceyzeriat, regroupe divers milieux : cours d'eau et zones humides associées, boisements, pelouses, forêts, prairies, grottes. En 2021, la commune de Ceyzeriat et la société communale de chasse « Saint Hubert » de Ceyzeriat ont ainsi sollicité le SBVR pour la gestion de leur étang, zone humide comprise dans l'ENS. En effet, cet étang subit une accumulation de vase dans ses fonds. Il est alimenté par une prise d'eau sur la rivière, « la Vallière » dont le seuil provoque une rupture de la continuité. La rivière a été contrainte par la construction du chemin rural et l'implantation d'un pipeline qui limite son intérêt écologique. Ce tronçon présente un état physique actuel dégradé et de réelles opportunités de restauration et de valorisation paysagère, avec une réappropriation des berges de cette petite rivière et des zones humides associées.



BARRAGE DES AIGUILLES, PONT-DE-VAUX

Le barrage des aiguilles est situé sur la Reyssouze, à l'aval du Port de Pont de Vaux. Il permet de maintenir le niveau d'eau nécessaire dans le port et dans le canal navigable reliant le Port de Pont de Vaux à la Saône. Le barrage a subi de fortes dégradations au fil du temps et n'est plus en état d'assurer les rôles qui lui sont nécessaires (laminage des crues, maintien des débits réservés, franchissement piscicoles et sédimentaires...). En effet, la Reyssouze a subi de nombreuses perturbations écologiques à la suite de la construction du port de Pont de Vaux et du canal, lui donnant un profil rectiligne peu fonctionnel en termes d'habitats et au niveau des écoulements. L'ouvrage nécessite donc une réhabilitation complète. Le SBVR, la Ville de Pont-de-Vaux et la Communauté de Communes Bresse et Saône ont souhaité associer la restauration morphologique et écologique de la Reyssouze en aval au projet.



ALLÉE DE CHALLES, BOURG-EN-BRESSE

L'allée de Challes longe le champ de foire et est animée par la Reyssouze. La rivière est constituée de deux canaux sur sa section entre l'avenue du Champ-de-Foire et le boulevard Joliot Curie. Cette section présente depuis quelques années des problématiques hydrauliques et hydrologiques (eutrophisation, réchauffement, diminution de la biodiversité, etc.) qui ont abouti à une volonté d'agir, dans l'objectif d'une reconfiguration des deux bras qui seraient réunis en un seul chenal, où la rivière reméandra au cœur d'un parc urbain. Ce projet est porté par le Syndicat, la Ville de Bourg-en-Bresse et Grand Bourg Agglomération.



Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze
Moulin de Cézille - 321, route de Foissiat - 01340 Jayat
www.syndicat-reyssouze.fr
Conception, réalisation : TEDS

